

DECISION N° [44-2023]

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230303-DAJ-DEC-23-051-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Publication : 03/03/2023

portant signature d'une convention de partenariat et de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association "NORMANGEEK"]

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la demande de l'association "NORMANGEEK" représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul MROZINSKI, et dont le siège est situé 6 rue Pierre Boutren – 76210 Gruchet-le-Valasse, sollicitant un partenariat dans le cadre de la 2e édition du Bernay Geek Festival.

DÉCIDE :

De signer la convention de partenariat et de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association "NORMANGEEK".